

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 26
Pouvoirs : 4
Votants : 30

Abstentions : 7
Exprimés : 23
Pour : 21
Contre : 2

N°2019-48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le mercredi trois Juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 27 Mai deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Jean-Pierre Romain, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, , Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Marie-Laurence Morange, Bruno Grancoing, Paula Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier.

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Magdaleina Fredon délégation à Guy Ratinaud, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Agnès Varachaud délégation à Eric Dombroy, Christian Vignerie délégation à Jean Maynard.

Secrétaire de séance : Raoul Réchignac

Objet : Avis du Conseil Communautaire quant à l'extension du périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV).

Monsieur le Président expose que Par courrier en date du 5 juin 2019, reçu à la Communauté de Communes le 7 juin 2019, monsieur le Président du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) nous a informés d'une proposition d'évolution territoriale de ce syndicat consistant :

- En un rapprochement avec le Syndicat Mixte Vienne-Gorre selon une procédure administrative établie en lien avec la Préfecture de la Haute-Vienne,
- A l'est de ce syndicat en incluant le bassin de la Briance
- Au nord, en incluant quelques communes pour respecter l'unité hydrographique du bassin de la Glane.

Ces extensions de périmètre du SABV vont permettre de finaliser une première adéquation entre périmètre administratif et périmètre hydrographique, et de rationaliser les syndicats de bassin versant, et ce dans le cadre de la future labellisation du SABV en EPAGE.

Ces évolutions de périmètre intégreraient donc :

- La Communauté de Charente Limousine (bassin de la Graine et de la Glane)
- La Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (bassin de la Gorre et de la Graine)
- La Communauté de Communes Ouest Limousin (bassin de la Gorre)
- La communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus (bassin de la Gorre)
- La Communauté de Communes Haut Limousin En Marche (bassin de la Glane)
- La communauté de Communes de Noblat (bassin de la Briance)
- La communauté de Communes Briance Combade (bassin de la Briance)

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à la majorité (21 pour ; 2 contre : messieurs Pataud et Gibaud ; 7 abstentions : madame Thomas, messieurs Raffier, Perche, Maynard, Desbordes, Vignerie, Malivert) :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT quant à ces extensions de périmètre du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,
Christophe GEROUARD

